# Nous n’utilisons pas pour notre œuvre celui qui la veut [c’est-à-dire : Nous ne confions pas le commandement à celui qui le demande]. Toutefois, toi - Ô Abâ Mûsâ - va au Yémen ! ou, toi - Ô 'Abdallah ibn Qays - va au Yémen !

Abû Mûsâ (qu’Allah l'agrée) relate : « Je me suis présenté au Prophète (sur lui la paix et salut) et il y avait avec moi deux hommes [de ma tribu] parmi les Ash’ariyyîn. L’un d’eux était à ma droite tandis que l’autre était à ma gauche. Quant au Messager d’Allah (sur lui la paix et salut) il se nettoyait les dents avec un siwâk. Tous les deux demandèrent [le commandement]. Il dit alors : "Ô Abâ Mûsâ !" où : "Ô ‘Abdallah ibn Qays !" J’ai dit : "Par Celui qui t’a envoyé avec la vérité, je n’étais pas au courant du for intérieur de ces ceux-là et je n’ai pas pressenti qu'ils demanderaient cela [le commandement]." Il a dit : "C’est comme si je voyais son petit bâton de siwâk sous ses lèvres qui descendait et montait. - Il a alors dit : Nous n’utilisons pas pour notre œuvre celui qui la veut [c’est-à-dire : Nous ne confions pas le commandement à celui qui le demande]. Toutefois, toi - Ô Abâ Mûsâ - va au Yémen ! ou, toi - Ô 'Abdallah ibn Qays - va au Yémen !" Ensuite, Mu’âdh ibn Jabal (qu’Allah l’agrée) partit sur ses traces et, lorsqu’il se présenta à lui, [Abû Mûsa] lui jeta un coussin et dit : "Descends !" Il y avait auprès de lui un homme attaché et entravé. [Mu’âdh] demanda : "Qu’est-ce que cela ? - [Abû Mûsâ] répondit : C’est un juif qui s’est converti puis est redevenu juif ! - Puis, il a dit : Assied-toi ! - Mais, [Mu'adh] a répondu : Je ne m’assois pas jusqu’à ce qu’il soit tué. C’est la décision d’Allah et de Son Messager !" Il répéta cela trois fois. Alors, il ordonna qu’on le tue et il fut tué. Ensuite, tous les deux évoquèrent la prière de nuit et l’un d’eux dit : "Quant à moi, je me lève [pour prier] et je dors, et j’espère de mon sommeil ce que j’espère de ma veille." »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Dans ce hadith, Abû Mûsâ [Al-Ash’arî] (qu’Allah l’agrée) s’est présenté au Prophète (sur lui la paix et salut) avec deux hommes de sa tribu parmi les Ash’ariyyîn. Les deux demandèrent le commandement. Le Prophète (sur lui la paix et salut) les informa qu’il ne donnait pas le commandement à celui qui le demande, que c’était une chose que l’on confie et non que l’on réclame. Pour cette raison, il envoya Abû Mûsâ (qu’Allah l’agrée) puis ordonna à Mu’âdh (qu’Allah l’agrée) d’aller à sa rencontre au Yémen. Lorsque ce dernier le rencontra et arriva auprès de lui, il vit un homme entravé par des chaînes et le questionna à son sujet. Abû Mûsâ (qu’Allah l’agrée) l’informa qu’il s’agissait d’un homme qui s’était converti [à l’Islam] puis avait apostasié et était redevenu juif. Mu’âdh (qu’Allah l’agrée) lui dit alors qu’il devait lui appliquer le jugement d’Allah et ce avant [même] qu’il ne s’assoie. Ce jugement, c’est celui de la peine pour apostasie. Abû Mûsâ l’appliqua sur cet l’homme qui fut donc tué. On

comprend de qui précède que quiconque remplace sa religion, sa peine est celle de l'apostasie : la mise à mort. Ensuite, Abû Mûsâ et Mu'âdh évoquèrent la prière de nuit, et l'un des deux a dit : « Quant à moi, je me lève [pour prier] et je dors, et j'escompte de mon sommeil ce que j'escompte de ma veille. »

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/58226